

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 1^{er} février 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure relative à lutte contre la « petite criminalité ».

L'audit externe, mandaté par le Gouvernement et réalisé par la société « Mindforest » pour servir de base pour les travaux préparatoires actuels en vue de la réforme de la Police, a suggéré le rattachement des Services de recherche et d'enquête criminelles (SREC) au Service de Police judiciaire (SPJ), dans le but notamment de centraliser les informations entre les deux services et d'assurer ainsi une meilleure fluidité.

Or, même si les missions de ces deux services convergent, elles diffèrent toutefois sachant que les SREC constituent des unités régionales de proximité, assurant des missions de police répressive et préventive, alors que le SPJ est surtout chargé de missions de police judiciaire d'envergure nationale et internationale.

Les statistiques montrent par ailleurs que la criminalité a augmenté de manière générale, y compris la « petite criminalité ».

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes au Ministre de la Sécurité intérieure :

- Monsieur le Ministre est-il en faveur de la recommandation de l'audit externe, allant dans le sens d'un rattachement des SREC au SPJ ?
- Dans l'affirmative, quelles seront les missions concrètes des SREC et de ses agents à l'avenir ?
- Comment Monsieur le Ministre compte-t-il le cas échéant garantir une présence policière sur le terrain au niveau local dans le cadre de la lutte contre la délinquance ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

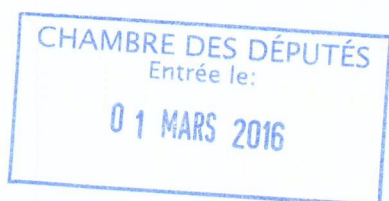
Jean-Marie Halsdorf
Député

Diane Adehm
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure

Luxembourg, le 01 -03- 2016



A
Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
L-2450 Luxembourg

Objet : Question parlementaire n°1758 du 1^{er} février 2016 de Madame la Députée Diane ADEHM et de Monsieur le Député Jean-Marie HALSDORF

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,

Etienne SCHNEIDER

Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Etienne SCHNEIDER à la question parlementaire n°1758 du 1^{er} février 2016 des honorables députés Diane ADEHM et Jean-Marie HALSDORF

La réforme de la Police a pour objectif de combattre plus efficacement toutes formes de criminalité, locale, nationale ou internationale et d'assurer une meilleure sécurité à tous les citoyens.

L'audit avait proposé le rattachement des Services de recherche et d'enquête criminelles au Service de Police judiciaire et la création concomitante d'antennes de police judiciaire dans deux régions. Cette proposition n'ayant toutefois pas fait l'unanimité au sein du groupe de travail « police judiciaire », différentes solutions de compromis sont en voie d'être examinées.

Je peux toutefois affirmer que, quelle que soit l'option retenue, les missions qui actuellement sont assurées par les SREC resteront assurées.